

COMMUNE D'OZENAY
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à 20 heures, le Conseil Municipal d'Ozenay, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement salle communale, sous la présidence de Monsieur Gilles PETIT, Maire.

Présents : CHARDONNAY François – CORON Rodolphe – CROCE Roland – CURTET Pascal – DESCHAMPS Mathieu – GARNIER Gisèle – GUICHON Geneviève – HIEULLE Patrick - MEUNIER Isabelle – THEVENARD Nadège

Excusé(e)s : néant

Secrétaire de séance : THEVENARD Nadège

Une minute de silence est observée à la mémoire de M. Samuel PATTY.

Le compte rendu du 25 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

- **En ouverture** : Monsieur le Maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour une demande d'autorisation émanant de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois, afin d'adhérer au syndicat mixte EPTB : Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs. Le Maire demande au conseil municipal de délibérer, ce dernier approuve l'adhésion à l'unanimité.
- **Renouvellement du bail de chasse** : Le Maire annonce que le bail de chasse est à renouveler et propose le tarif de 650 € par an pour un bail de 3 ans. Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le bail de chasse présenté et tous documents afférents.
- **Budget assainissement** : Le Maire explique que des frais d'études de 2015 sont à amortir à partir du budget 2021, le conseil municipal après délibération décide des durées d'amortissement suivantes :
 - Travaux tout à l'égout 3 948.00 € - 30 ans
 - Travaux tout à l'égout 600.00 € - 1 an
 - Réalisation de tranchées 182.65 € - 1 an
- **Budget principal** : Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour une somme de 233.61 € non recouvrée datant de l'année 2018, d'une admission comptable en « non-valeur de produits irrécouvrables ».
- **Budget principal ouverture de crédits** : Le conseil décide l'ouverture d'un quart des crédits prévus du budget 2020 jusqu'au vote du budget 2021. Prévu au budget 2020 en dépenses d'investissement :
 - au chapitre 21 : 52 799 € quart : 13 199.75 €
 - au chapitre 23 : 17 000 € quart : 4 250 €
- **Budget café-restaurant** : Le Conseil décide d'une Décision Modificative de rectification de virgule du résultat reporté en fonctionnement, soit un report comptable de 1 €
- **Assurances statutaires des agents municipaux** : Le centre de gestion 71 de la Fonction Publique Territoriale (CDG 71) propose aux communes non adhérentes à ce jour (telle que la commune d'OZENAY) de se joindre au lancement d'un appel d'offres à partir de Janvier 2021. Le conseil municipal décide, après délibération, d'associer la commune à l'autorisation de lancement de la consultation, ceci sans obligation de conventionner par la suite.
- **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** : Le Maire expose qu'un schéma directeur concernant l'assainissement de la commune est travaillé avec l'ATD (Agence Technique Départementale). Des demandes de financement doivent être réalisées. Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier ainsi que les demandes de financement et tous documents afférents.
- **Étude d'une cotisation supplémentaire auprès de l'Agence Technique Départementale** : La commune verse aujourd'hui une cotisation de base à l'ATD de 221€ TTC qui permet un

accompagnement jusqu'au choix du maître d'œuvre. Une option supplémentaire de 1.50 €TTC par habitant permettrait un accompagnement jusqu'à la réception des travaux. Après discussion le conseil municipal demande un délai de réflexion supplémentaire avant de se prononcer.

- **Avis sur le Rapport relatif au Prix et à la qualité du Service Public de l'Eau (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux du Tournugeois (SIET) :** Le conseil municipal décide après avoir pris connaissance du RPQS du SIET, d'émettre un avis favorable sur le rapport.

- **Demande par la société ESCOFI, représentée par M. Gaspard MEDGE, d'une autorisation afin de réaliser une étude pour une éventuelle implantation d'éoliennes sur la commune d'OZENAY :** Après présentation du projet au conseil municipal par la société ESCOFI, et sur proposition du Maire d'un vote à bulletin secret, le conseil municipal s'est prononcé. Résultats du vote :
 - Oui : huit voix
 - Abstention : une voix
 - Non : 2 voixLe conseil municipal autorise le lancement de l'étude de la société ESCOFI.

- **Cimetière :** Le Maire expose que la démolition d'un emplacement en péril est nécessaire et la création d'un jardin du souvenir est envisagée. Les devis reçus sont de :
 - Démolition/évacuation du monument en péril : 2 000 €TTC
 - Création d'un jardin du souvenir : 2 196 €TTCLe conseil municipal décide que le travail à réaliser sera réétudié, avec un groupe dédié, afin que la commune accomplisse par elle-même ces projets.

- **Mise en place d'un site web pour la commune d'Ozenay :** Le Maire propose de mettre en place un site web dédié à la commune avec le fournisseur « La Page Locale » pour un coût de 306 €HT la première année puis de 253 €HT par an les années suivantes. **Ces tarifs incluent l'obtention d'un nom de domaine.** Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser la création du site avec un nom de domaine, et la signature du bon de commande par le Maire, ainsi que tous documents afférents.

Questions diverses

- **Budget principal prévision 2021:** Sur conseil du comptable public, lors de la préparation du budget 2021, le conseil municipal quantifiera une provision concernant une dette de 2015 pour loyers impayés d'un montant de 1612.87 euros.

- **Impasse du PUIITS NEUF (Hameau de GRATAY) :** Il convient de donner suite au dossier ouvert il y a plusieurs années de demande de modification du tracé du chemin.

- **Vente du bâtiment dit « de l'ancienne poste » :** La vente a été confiée à l'Agence l'Immobilière de l'Abbaye à Tournus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à Ozenay, le 21 décembre 2020

Le Maire,
Gilles PETIT